

ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL POUR LES ASSEMBLEES FEDERALES

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 OCTOBRE 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

A remplir par la tête de liste et à envoyer à la Ligue par courrier électronique avant le 26 septembre 2024 à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Nous soussigné(e)s

 Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour les
Assemblées Fédérales, au poste de (cocher la case idoine) :
☐ Président de District (pour la totalité du mandat),
☐ Représentant des clubs participant aux Championnats Nationaux Seniors Libres
(pour la totalité du mandat),
☐ Délégué par tranche de 50 000 licences (pour la saison 2024/2025),
 Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet . d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales, . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,
qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE (si membre individuel, fournir un justificatif)	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
Suppléant				

Fait à	 le	 	

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.